

## **Ambitions et limites de la politique méditerranéiste du programme de Barcelone**

**Nourredine ABDI**  
**CNRS, Paris**

Jusqu'à la seconde guerre mondiale il y eut deux Méditerranées celle des empires intra-méditerranéens (l'ottoman, l'austro-hongrois et le russe) et celle des empires transatlantiques (les latins et ceux issus des métropoles situées toujours en Europe occidentale mais plus au Nord). La dimension et la puissance acquise par ces derniers du fait de leur expansion outre-méditerranée, finit par avoir des retombées quant à leur position au sein de cette dernière. Ainsi parvinrent-ils à réduire voire à anéantir l'influence des empires intra-méditerranéens, les deux premiers à la faveur de la seconde guerre mondiale, le dernier à partir de la fin des années 1980.

Aujourd'hui ces mêmes pays d'Europe Occidentale entendent rectifier quelque peu ce qu'ils ont contribué à faire de la Méditerranée, à savoir un fossé entre eux et les autres pays de cette aire maritime.

Des réunions de plus en plus nombreuses se tiennent à différents niveaux et entre différents pays méditerranéens et même non-méditerranéens, afin de réduire la distance à la fois économique, sociale et politique entre les deux versants méditerranéens notamment entre le Maghreb, l'Europe Centrale et les Balkans d'une part, l'Europe Occidentale de l'autre. Avec le Groupe Maghreb-Méditerranée nous participons dans ce cadre, d'où la dernière recherche que nous avons conçue et dirigée dans ce sens avec comme thème « A la recherche d'une centralité méditerranéenne ».<sup>1</sup>

Au niveau des Etats agissant en principe dans cette perspective, chaque fois se trouvent proposés des projets et même un concept de coopération plus ambitieux. Mais la réalité semble plus résistante.

Sans doute que les problèmes tels qu'ils sont posés ne prennent pas en charge la véritable situation. Les préoccupations politiciennes l'emporteraient sur le reste, c'est-à-dire sur à la fois les attentes des populations et les conditions de leur satisfaction.

Ceci à la différence de la tendance à l'intégration entre l'Union Européenne et des pays baltes et balkaniques, comme avec l'ensemble de ceux d'Europe Centrale.

Nous nous attacherons à analyser les textes adoptés à l'issue de diverses conférences et rencontres et à en démontrer les insuffisances de ce point de vue.

De même que nous tenterons de mettre en évidence le biais par lequel l'intervention pourrait être la plus opportune en ce qui concerne la Méditerranée mais tout autant d'autres aires régionales de contact entre le Nord et le Sud.

---

<sup>1</sup> Aire Régionale Méditerranée, Editions de l'UNESCO-Programme Méditerranée, Paris 2001, Voir aussi sous ce titre Aire Régionale Méditerranée les trois précédents cahiers.0

## I. LIMITES ET FAIBLESSES DU PROGRAMME DE BARCELONE

Six ans après 1995 et la Déclaration de Barcelone, il est toujours question et ce depuis 1999<sup>2</sup> de donner un "Nouveau souffle" à cette entreprise. Aujourd'hui encore le Bulletin Quoditien Europe<sup>3</sup> admet sous la plume de F. RICCARDI, que, "quelques évolutions récentes semblent indiquer que le partenariat euro-méditerranéen pourrait dépasser la rhétorique et les objectifs irréalistes, mais (ajoute-t-il) le chemin est encore long et l'aventure incertain".

Dans un langage autant ronflant que creux, les ministres des Affaires Étrangères s'étaient engagés lors de leur "Quatrième Conférence euroméditerranéenne" tenue les 15 et 16 novembre 2000 à Marseille, "à tout mettre en oeuvre pour que les orientations décidées à Marseille permettent au Partenariat de prendre toute sa mesure et d'atteindre les objectifs stratégiques arrêtés à Barcelone en 1995."<sup>4</sup> Ceci en reconnaissant "la faiblesse des résultats atteints", jusque là.

En fait les neuf pays arabes participants au programme de Barcelone du fait de leur appartenance à la Méditerranée (seule la Jordanie dépourvue de côte maritime se trouve associée étant donné le rôle qu'elle serait susceptible d'assumer dans la normalisation des relations arabo-israéliennes), se trouvent ainsi placés dans un contexte peu favorable et réduits à la portion congrue par rapport aux pays non-arabes qui y participent avec eux, notamment les quinze de l'Union Européenne qu'ils soient de la rive méditerranéenne ou non.

## A) UN CONTEXTE MÉDITERRANÉEN DÉFAVORABLE

En effet sur la vingtaine de pays qui font partie officiellement du Monde Arabe, seuls ces neuf d'entre eux - dont un seul la Jordanie est dépourvu d'un accès direct sur la Méditerranée - sont associés au programme de Barcelone. Et bien que dissociés ainsi du reste du Monde Arabe, ces neuf pays arabes pris en considération dans ce cadre, ne se trouvent pas pour autant placés de ce fait dans une situation privilégiée. Ainsi par rapport à eux la Turquie et surtout Israël bénéficient par contre déjà hors du programme de Barcelone, d'un statut à part dans leurs relations avec l'U.E. Deux causes contribuent à cette insuffisance.

---

<sup>2</sup> Voir "La Déclaration de clôture de Robin Cook..." de la Réunion ministérielle euro-méditerranéenne ad hoc tenue les 3 et 4 juin à Palerme, E-mail: [www.agenceurope.com](http://www.agenceurope.com)

<sup>3</sup> « Au-delà de l'information » No.7997 du 2 et 3 juillet 2001 ; E-mail : [www.agenceurope.com](http://www.agenceurope.com)

<sup>4</sup> « Conclusions formelles de la Présidence, Quatrième Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires Étrangères », Marseille, les 15 et 16 novembre 2000 ; E-mail : [www.euromed.net](http://www.euromed.net), p. 1.

a) *La frilosité de l'Europe occidentale*

Elle se perçoit d'abord dans l'absence d'une réelle volonté de contribuer à modifier les conditions actuelles dans la région, notamment en contribuant véritablement à l'instauration d'une "zone de stabilité politique et de sécurité".

1) Si ceci a été proclamé en priorité comme objectif du programme de Barcelone et l'est toujours affirmé, c'est d'abord pour la rive Nord et non pas tellement la rive Sud et Est. L'on s'occupe bien plus des effets à savoir du terrorisme, c'est-à-dire des retombées notamment sur la rive Nord de la situation de la rive Est et Sud, que de la cause en l'occurrence cette situation et la façon d'y apporter une solution.

2) Enfin la mise en application du programme de Barcelone n'est envisagé dans des régions où existent des troubles que dans "l'après-paix". Une formule qui revient souvent devenant ainsi une formule consacrée comme dans le texte *Stratégie commune du Conseil Européen* adoptée à Feira le 19-6-00<sup>5</sup> à l'égard de la région méditerranéenne, dans lequel il est question aussi de "l'après-processus de paix", C'est comme si l'U.E. se complaisait dans ce renvoi aux calandes grecques de toute initiative d'envergure pour le Maghreb si proche comme pour le Machrek, refusant d'intervenir de la façon dont elle l'a fait dans les Balkans et même en Europe Orientale.

Ainsi dans le cas du Moyen-Orient, reste t-elle en retrait par rapport aux Etats-Unis, ceci tout en affirmant ses bonnes intentions quant au réglément du problème. De même pour le Sud-Ouest de la Méditerranée, comme en ce qui concerne les conséquences négatives en particulier de la présence d'un pouvoir militaire en Algérie pour l'ensemble du Maghreb, une région de la rive Sud pourtant la plus proche de l'Europe Occidentale. L'on se contente au mieux du moins au niveau des conférences des ministres, de constater que la situation n'est pas mûre au Maghreb. Le régime politique en Algérie n'étant ainsi nullement mis en cause, bien qu'il ait contribué à entraîner vers le bas, une quarantaine d'années durant, avec ce pays une région entière au sein de laquelle il occupe une position axiale.

Seul au niveau de la Commission des Communautés Européennes, exprime-t-on plus ouvertement des préoccupations en rapport avec cette situation dans le Sud-Ouest et dans l'Est de la Méditerranée. Ceci notamment en admettant que "la politique des droits de l'homme menée par l'Union dans la région a manqué de cohérence" et en considérant que "certains aspects comme les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et la primauté du droit devraient être soulevés régulièrement par l'U.E. et revêtir une plus grande importance dans le partenariat, et que "les partenaires méditerranéens devraient être incités à recourir, s'ils ne l'ont pas déjà fait, aux instruments internationaux adéquats, conventions, etc..., dans le domaine des droits de l'homme".

En fait il existerait sur ce point comme peut-être sur d'autres des clivages entre d'une part la Commission des Communautés Européennes ou du moins ses fonctionnaires et la Conférence euro-méditerranéenne dont les membres, les ministres des Affaires Etrangères, seraient individuellement assez coulants envers les pays de la rive Sud et Est préférant y préserver les intérêts de leur pays respectif C'est surtout le cas de la France et

---

<sup>5</sup> www.euromed.net

de sa complaisance envers les militaires algériens qu'elle va jusqu'à défendre contre d'autres Etats de l'U.E. qui se trouveraient être réservés vis-à-vis d'eux<sup>6</sup>. Elle n'a de cesse que de privilégier le maintien d'un statut quo en même temps que de sa présence en Algérie et dans tout le reste du Maghreb.

Tout ceci au lieu d'imposer une solution au conflit dans lequel sont englués des pays tels la Palestine et Israël, l'Algérie et le Maroc par Sahara Occidental interposé, depuis plus ou moins d'un demi-siècle et d'y superviser comme dans les Balkans le respect non seulement des droits, de l'homme, mais aussi celui des des peuples.

b) *La faiblesse des pays du Sud-Est méditerranéens*

Ainsi des pays arabo-méditerranéens lesquels se trouvent en position défavorable par rapport à celle qui était la leur dans le cadre du dialogue euro-arabe des années 70 et même dans celui depuis entre les cinq de la rive Nord et les cinq de la rive Sud.

Dans le dialogue euro-arabe c'est tout le monde arabe qui se retrouvait face à l'U.E., y participant ainsi dans sa totalité comme c'est le cas de celle-ci et de façon plus ou moins organisée comme elle dans le cadre de la Ligue des Etats Arabes.

Dans le dialogue 5 + 5, il s'agit uniquement des pays ayant une rive sur la Méditerranée étant situés surtout sur la partie Occidentale de celle-ci. Ceux du Sud se trouvaient être ainsi à égalité avec ceux du Nord, du moins par le nombre.

Dans le programme de Barcelone, la faiblesse des pays arabo-méditerranéens est due à la fois à leur dispersion et à leur inorganisation et ce par rapport à une U.E. constituant un bloc de dimension continentale fortement intégrée et de plus en plus étendue.

1) D'une part les pays arabo-méditerranéens participants se trouvent dissociés des autres pays arabes dépourvus de côte sur la Méditerranée, exception faite de la Jordanie laquelle bien que ne bordant pas la mer participe au programme de Barcelone, du fait qu'elle puit jouer un rôle conciliateur entre le Monde arabe et Israël. De plus il y a la diversité que présentent entre eux à la différence des pays européens, lesdits pays tiers-méditerranéens puisqu'ils constituent un rassemblement aussi disparate que le fait de regrouper avec les pays arabes Israël sans parler de la Turquie.

2) D'autre part, bien que disposant de structures sous-régionales les réunissant ensemble tant à l'échelle de tout le Monde arabe qu'au niveau de ses différentes régions comme c'est le cas à l'Ouest avec l'Union du Maghreb Arabe, les neufs pays arabes engagés dans le programme de Barcelone, ne sont pas fortement organisés comme c'est le cas des pays de l'U.E. Ceci sans parler que certains sont en conflit entre eux, comme c'est le cas de l'Algérie et du Maroc.

Tout ceci contribue à imposer la dimension euro-atlantique essentiellement tant avec ses références identitaires que ses intérêts économiques et politiques. Dans ces conditions il est exclu que les rives Sud et Est puissent être véritablement intégrés compte tenu de leur propre réalité étant donné que ce système dans lequel elles se trouvent ainsi impliqués est tellement excentré et déphasé par rapport à elles. Aussi ces deux rives voire la

---

<sup>6</sup> Morisse-Schilbach Mélanie, « Europe-Algérie : L'ingérence impossible », *Géopolitique Africaine*, No.3, Eté-Juillet 2001, p.122 et ss.

Méditerranée toute entière s'y trouvent être subordonnées et reléguées à la portion congrue<sup>7</sup>.

## B) LA PORTION CONGRUE

Si le bas blesse c'est d'abord du fait de l'organisation bureaucratique des institutions pour la Méditerranée et de la faiblesse au niveau de l'exécution ce qui constitue l'expression de la vision abstraite de l'ensemble à édifier et par conséquent des actions à entreprendre dans cette voie.

Mais d'abord le programme de Barcelone n'est pas conçue en vue d'une réelle modernisation dans le Sud notamment à travers celle de sa relation d'échanges avec le Nord. Il s'agit de développer les échanges et des investissements en l'état en maintenant les rives Sud et Est dans la même situation du point de vue de la division du travail et de la production. Ce qui aboutirait au mieux à développer essentiellement les échanges entre les deux rives de la Méditerranée tels qu'ils existent déjà mais sans pour cela entraîner une transformation fondamentale des dits pays tiersméditerranéens.

### a) *Maintien d'un système anachronique*

Les pays européens n'entendent pas favoriser outre mesure l'évolution d'une situation anachronique héritée en partie de la période coloniale. Bien au contraire ils contribuent à sa persistance, leur politique vis-à-vis de la rive Sud et Est de la Méditerranée consistant d'avantage en une mise en commun de leurs préoccupations, celles surtout de ceux qui comme la France, l'Allemagne dominent au sein de cette organisation.

D'où l'absence de nouveauté dans les objectifs au point que ce qui prévaut c'est à la suite des Etats-Unis, d'abord la préoccupation sécuritaire celle des pays de l'U.E. et leurs intérêts économiques davantage de type anachronique déterminant leurs échanges avec les autres rives.

1) Face à la complaisance des pays de la rive Sud comme de ceux de la rive Nord dont principalement les membres de l'U.E. les Etats-Unis se trouvant être dans le Monde arabo-musulman pieds et mains liés par rapport à Israël, peuvent poursuivre au Moyen-Orient une des politiques des plus agressives, tout en tentant de l'étendre au Maghreb. Ils entretiennent ainsi un cycle de violence par leur mépris de l'opinion publique et des forces de paix et de progrès des pays concernés de la région comme le démontrent leur réplique directe et individuelle aux actes terroristes du 11 Septembre 2001, la poursuite des opérations de destruction de l'Irak, leur opposition systématique à l'envoi d'observateurs internationaux devant contribuer à la neutralisation des belligérants dans ce qu'il faut bien

---

<sup>7</sup> Voir sur ce point notre communication « Le régionalisme en Méditerranée », *RÉGIONS-NATIONS-EUROPE*, Actes du colloque organisé par le Département d'Histoire et d'Etudes Méditerranéennes de l'Université de Szeged, les 25 et 26 Octobre 1999, p.185-200. Voir aussi pour ce qui est de la dominance culturelle de l'Europe dans le cadre du projet de Barcelone, BENANTAR Abdennour, « Le partenariat euro-méditerranéen vue par les Arabes », *Aire Régionale Méditerranée*, ss. la direction de ABDI Nourredine, Groupe Maghreb-Méditerranée Programme Méditerranée, Editions de l'UNESCO, p.103 et ss.

appeler la guerre israélo-palestinienne bloquant toute entreprise de pacification au Moyen-Orient par le Conseil de Sécurité et l'ensemble de ses membres et aussi y compris par toute autre puissance consciente de la nécessité et de l'urgence d'une telle initiative face à une situation chaque jour plus désastreuse... ils considèrent ainsi que les problèmes du Monde arabo-musulman ne sont redevables que d'un tel traitement par la force à l'état brut.

En poursuivant directement des actes de guerre ou en contribuant à leur perpétuation, la première puissance mondiale puit justifier par la même occasion son interventionnisme au coeur même de la région notamment dans le principal conflit qui ébranle celle-ci depuis plus d'un demi-siècle. Ceci en tant qu'unique super-gendarme apte au traitement essentiellement par les armes des problèmes dans ce Far-East présentant pour elle l'avantage d'être situé à une grande distance de son sanctuaire.

Par ce biais elle bloque toute avancée y compris dans la réalisation du programme de Barcelone lequel présente pour elle l'inconvénient de ne pas être favorable à la mise en place d'une organisation pour le Moyen-Orient lui assurant avec la collaboration d'Israël une prédominance totale sur les pays de la région au détriment des pays méditerranéens y compris ceux de l'U.E. lesquels se soumettent à cette primauté accordée à de tels intérêts. Ils l'entérinent même comme à travers le renvoi *sine die* de l'application du programme de Barcelone à la réalisation de la paix dans la région bien entendu sous égide américaine, comme le démontre l'emploi courant de la formule l'"après-paix" dans les documents officiels de l'organisation du programme de Barcelone.

2) Sur le plan économique il y a le maintien voire le développement de la fonction énergéto-exportatrice en tant qu'activité principale en étant même considérée comme secteur avancé de l'économie de pays là où elle s'impose dans la rive Sud. Ceci même si après avoir été depuis surtout octobre 1973 présentée comme un avantage exceptionnel dans la voie du développement, l'on puit se rendre compte que cette disposition de ressources en hydrocarbures n'a pas contribué pour autant à cet essor, ni en tant que secteur de base de l'essor d'une économie conçue en conséquence, ni par les ressources extérieures qu'elle assure.

En continuant à entériner le statut quo de cette façon, l'on contribue simplement au maintien des régimes autoritaires en place. Ceci étant donné qu'ils puissent dominer aisément le pays en étant indépendant financièrement étant donné la disposition de ressources extérieures importantes nécessitant une faible participation de la population à l'exploitation des hydrocarbures. Ce qui entraîne même le blocage de la formation d'un surplus localement, l'objectif étant de ne pas dépendre tellement des impôts qui pourraient être prélevés dans le pays.

Le maintien de pays de la rive Sud dans cette fonction énergéto-exportatrice au-delà de l'empêchement d'un réel essor de ces derniers, constituent ainsi un soutien apporté à ces régimes autoritaires contribuant à leur préservation.

3) Or comme si les droits de l'homme pouvaient constituer une vérité en deçà de la rive de l'Europe comme dans les Balkans et une erreur au-delà c'est-à-dire sur la rive Est et au Sud de la Méditerranée, rien n'est fait pas l'U.E. sur ce plan en direction des pays des rives Sud et Est de la Méditerranée. Ainsi par exemple le silence concernant les abus du militaire en Algérie et ses conséquences sur la vie du pays et ceci à commencer

l'utilisation de son pouvoir sur celui-ci en fonction essentiellement d'intérêts à court terme au profit de la caste dirigeante, ce d'en découle une politique de prédation, voire de déprédation.

C'est à cela que les pays des rives Sud et Est ont été conviés, se soumettant d'autant plus que chacun d'entre eux se placer dans une situation de concurrence par rapport aux autres et espère tirer à son seul avantage les jetons de sa bonne disposition vis-à-vis de l'U.E. D'où le fait qu'un certain nombre de ces pays se sont engagés individuellement avec l'Europe. Ceci au point où l'on peut dire que si un certain rapprochement s'opère entre les deux rives c'est plutôt par la bande, c'est-à-dire non pas de façon multilatérale, mais d'une certaine façon hors du programme de Barcelone. Il s'agit d'associations bilatérales telles qu'elles pouvaient s'opérer entre des pays du Sud et l'U.E. avant même l'adoption du programme de Barcelone en 1995.

Dans cette situation les préoccupations des pays européens ne peuvent qu'être approuvées et confortées par lesdits pays tiers-méditerranéens.

b) *Promotion d'un système inadéquat*

L'Europe s'est construite à partir d'interventions concrètes dans des domaines restreints mais fondamentaux pour l'époque. Il s'agit de celui du charbon et de l'acier. Or en ce qui concerne le projet de Barcelone ces actions concrètes ne sont pas précisées et les structures nécessaires à cet effet ne sont pas mis en place.

1) *Une rhétorique lénifiante*

Elle est inspirée par un technocratisme et/ou un sentimentalisme se référant à la méditerranéité. En fait langue de bois et professions de foi donnent lieu à un discours ronflant et creux. Il est vrai que même des chercheurs contribuent à cette profusion du discours qui favorise pour le moins une déconnection par rapport à la réalité.<sup>8</sup> En effet celui-ci évolue dans le temps se renouvelant chaque fois qu'est constaté le décalage toujours grandissant entre les promesses et les réalisations. Ainsi étant passé de la notion de Politique méditerranéenne globale des années 1960, à la Politique méditerranéenne dite rénovée à partir de 1990.

L'expression de "développement durable" a été effectivement consacrée justement en Méditerranée, lors de la Convention de Barcelone de 1975 créant le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM). Ceci après qu'elle ait été lancée à la Conférence de Stockholm en 1972 et avant qu'elle ne soit généralisée lors du sommet de Rio en 1992. Le PAM ayant donné lieu à l'élaboration du Plan Bleu pour l'environnement et le développement de la

---

<sup>8</sup> Voir E. MANN BORGHESE, "Développement durable et Sécurité en Méditerranée", *La méditerranée : Modernité plurielle*, ss. la direction de J. VIDAL-BENEYTO et G. de PUYMÈGE, Editions UNESCO-Editions Publisud, Paris, 2000, p.299

Méditerranée<sup>9</sup> dont l'une des propositions qui répond le plus aux attentes des pays de la rive Sud et Est est l'organisation d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Serait-ce vraiment un hasard si cette notion de développement durable a connu un succès dans la littérature consacrée à la Méditerranée, un lieu qui se caractérise par la grande proximité physique et culturelle entre le Nord et le Sud au point où se trouvent être davantage mis évidence les disparités entre eux ? Un lieu où par conséquent les exigences en vue d'une action sont pressantes mais où les dispositions pour ce faire relatives. Ce recours à cette notion de «développement durable» ne constituerait-il pas alors là plus qu'ailleurs, l'expression d'un sentiment d'impuissance face au néant que l'on ne parviendrait à combler que de cette manière surtout par ce recours à quelque exorcisme ?

Ce qui rappelle l'amuseur des bergers, lequel occupe ces derniers pendant que l'on pille leurs troupeaux. D'autant que cette affectation et ce pathos qui président à ces célébrations euro-méditerranéennes ne sont pas désavoués pas les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée lesquels se laissent prendre au jeu, étant victimes de leur manque de détermination et de leur incapacité face à ceux du Nord.

Ainsi la notion de "développement durable" fut-elle à l'occasion de la Conférence de Barcelone de 1995 et des réunions auxquelles elle donna lieu par la suite, enrichie par d'autres.

## 2) Une terminologie illusoire

Trois termes ou expressions surtout nous paraissent occuper une place centrale dans le projet de Barcelone et sa mise en application, à savoir partenariat, dialogue politique et processus.

- partenariat. Ce terme qui a fini par occuper une place centrale aux dépens de ceux qui s'étaient imposés successivement à savoir « dialogue euro-arabe », « CSCM » la Conférence pour la sécurité et coopération en Méditerranée à l'exemple de celle entre l'U.E. et les pays d'Europe de l'Est, « 5 + 5 ». L'idée de partenariat fut consacrée dans les relations entre l'U. E. et les rives Sud et Est par le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement réuni à Corfou en 1994 et ce sur proposition de la Commission. Un terme repris dans la Déclaration de Barcelone de 1995, dont il est fait un usage courant. Tout est objet de partenariat, de la sécurité à tout ce qui a trait au culturel, en passant par l'économie, l'environnement, etc...
- dialogue politique. En novembre 2000, reconnaissant "la faiblesse des résultats atteints", les ministres ont considéré que le "dialogue politique est un apport important du Processus de Barcelone et joue un rôle essentiel pour lui donner

---

<sup>9</sup> J. VIDAL-BENEYTO et G. de PUYMÈGE, "Introduction", *La Méditerranée: modernité plurielle*, O.c., p. XV.



sa pleine dimension<sup>10</sup>. Ce dialogue politique et l'intérêt de sa poursuite et de son élargissement constituant un leitmotiv de cette déclaration ainsi que du document élaboré par la Commission des Communautés Européennes en vue de cette Quatrième Conférence.<sup>11</sup> C'est de façon tout à fait subsidiaire que peut être évoqué un "dialogue économique".<sup>12</sup>

- processus de Barcelone. Le terme processus se trouve actuellement en vogue puisqu'il a été employé aussi pour désigner le règlement du conflit arabo-israélien. Il sert à désigner la mise en application de ce programme de Barcelone. Mais peut-on déjà considérer que l'on est engagé à ce point dans cette voie, au point de pouvoir utiliser ce terme de processus. Ne s'agit-il pas pour le moment d'un vœu pieux, du désir de se convaincre que la mise en application du programme de Barcelone connaît déjà un progrès tel qu'elle puit être considéré ainsi comme étant entrée dans les faits et de façon irréversible dans la voie d'un réel essor méditerranéen.

Une chose est de soutenir l'intérêt d'une telle voie pour l'ensemble des pays de cette aire, autre chose est de la considérer comme étant en cours d'aboutissement.

En définitive il y a pour ainsi dire essor de verbiage au dépens de celui des réalisations. Ceci alors que c'est la situation inverse qui a prévalu pour les pays nouvellement industrialisés dans leur relation avec les pays qui les ont épaulés comme le Japon pour l'ASEAN.

#### Une organisation formelle

Le programme de Barcelone a plus contribué à une impulsion de la dimension bureaucratique au niveau du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Ainsi notamment du personnel fonctionnarié à cet effet et des structures tels les groupes de travail constitués. Faute d'avoir spécifié les tâches concrètes je dirai matérielles à entreprendre, il manque des structures efficientes.

Il s'agit en définitive dans ce programme de Barcelone adopté en 1995, d'accorder quelques compensations plus ou moins apparentes étant donné les progrès récents de la constitution de l'U.E : sa concentration sur les intérêts de ses seuls membres et de ceux à venir en l'occurrence des pays recrutés au delà mais toujours en Europe.

---

<sup>10</sup> « Conclusions formelles de la Présidence », Quatrième Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires Etrangères, Marseille, les 15 et 16 novembre 2000, p.3 ; E-mail: [www.euromed.net](http://www.euromed.net)

<sup>11</sup> Idem

<sup>12</sup> Comme en page 8 al. 5 dans le texte « Stratégie commune du Conseil Européen adoptée à Feira le 19-6-00 » ([www.euromed.net](http://www.euromed.net))

## II. QUELQUES PERSPECTIVES VÉRITABLEMENT MÉDITERRANÉISTES

Aire de jonction s'il s'en fut entre un Nord développé et un Sud qui n'est pas prêt de sortir de ses difficultés, la Méditerranée aurait mérité un traitement d'une autre nature en étant l'objet de plus d'attention et d'un vrai engagement.

Ce dont devrait résulter d'abord la prise en charge par des interventions à la mesure de l'enjeu de l'ensemble des grands problèmes qui se posent notamment étant donné l'incapacité démontrée par les pays de la rive Sud et Est à les résoudre.

### A) PRIORITÉ A LA PAIX ET AU RAPPROCHEMENT CULTUREL ENTRE LES RIVES

#### a) *Une action concertée mais énergique pour la paix*

Il faut inverser l'ordre des préoccupations et s'attaquer à la principale cause du blocage de l'essor au niveau de l'ensemble de l'aire. Il s'agit de manifester une volonté réelle de mettre fin à des états de guerre dans ces sous-aires du Sud et de l'Est et non pas de s'en tenir à préserver en priorité la quiétude des pays du Nord. Ceci afin de parvenir à l'établissement de la paix sur les rives Sud et Est lesquelles demeurent les plus affectées par des conflits. Il s'agit d'agir comme dans les Balkans où l'intervention en faveur de la paix a été directe et radicale, en tentant de parvenir à un certain consensus pour agir en collaboration entre pays des deux rives de façon aussi déterminée.

C'est là la condition première d'une politique méditerranéiste.

Ceci dans la mesure où les forces organisées par les pays de la rive Nord soient bien destinées à cet effet et non pas simplement à consolider la prépondérance de la rive Nord en plus de celle qu'exerce les Etats-Unis dans cette aire.

1) S'impose alors la nécessité d'un rééquilibrage par rapport à la présence des pays méditerranéens au sein de leur propre aire, de celle des Etats-Unis par un certain désengagement de ces derniers. Encore faut-il que non seulement l'Europe manifeste la volonté politique pour ce faire, mais aussi qu'elle se dote de moyens adéquats et qu'elle prenne en charge certaines fonctions en vue de cette réduction des tensions et de l'élimination des facteurs belligènes en Méditerranée occidentale.<sup>13</sup>

2) Il s'agit d'entreprendre autant que possible la même action en faveur de la paix au Proche-Orient en en prenant l'initiative tout au moins conjointement par rapport aux Etats-Unis.

En tout état de cause l'apaisement à l'échelle de l'aire méditerranéenne et son renforcement dont les pays méditerranéens devraient prendre autant que possible

---

<sup>13</sup> Ce que proposait BENNOUNA Mohamed à la veille de l'effondrement de l'Union Soviétique, en ce qui concerne les deux grandes puissances, mais qui nous paraît toujours valable pour ce qui est de la mainmise américaine en Méditerranée Occidentale, "Quelle sécurité pour la Méditerranée", *La Méditerranée en question : conflits et interdépendance*, ss la direction d'El-MALKI Habib, Editions du CNRS, Paris, 1991, p.159

l'initiative, dépendront aussi d'un rapprochement interméditerranéen y compris sur le plan culturel voire même identitaire.

b) *Un rapprochement identitaire et culturel interméditerranéen*

Il s'agit de favoriser une intégration réciproque au travers de la Méditerranée entre les cultures de l'ensemble de ces rives dont celle du Monde arabo-musulman au même titre que celle de l'Europe Occidentale. C'est dans cette mesure seulement que la Méditerranée peut devenir réellement un espace civilisationnel commun favorable à la reconstruction autour d'elle des identités à la fois et de l'U.E. et de la rive Sud comme pour le Maghreb. L'aire méditerranéenne étant ainsi considérée comme source, fondement et espace commun de civilisation et de culture, dont il faut saisir et valoriser la dimension géographique, historique et culturelle.

L'objectif étant de parvenir à un renouvellement de l'humanisme par la promotion sur les deux rives d'un foyer d'une identité et d'une unité régionale renouvelées à la faveur d'une intégration culturelle à l'échelle méditerranéenne réalisant ainsi un espace global de civilisation à l'exemple de l'Europe qui se recentre autour de sa matrice originelle tout en la renouvelant. Il s'agira de dégager ainsi des permanences et référents méditerranéens partagés par l'ensemble des rives lesquelles auraient avantage à cette valorisation de l'humanisme au niveau de cette aire.

Ceci sous-tendant et étant sous-tendu par la mise en place des structures de de solidarité, de coopération, d'interdépendance au plan géopolitique et géostratégique. D'autant qu'un tel développement partagé entre les deux rives ne peut avoir qu'un rôle bénéfique au niveau de l'ensemble de l'aire sur ce plan de l'instauration de la paix et d'un rapprochement au niveau culturel et identitaire. Tout ceci certes en vue de la préservation des avantages ainsi acquis, mais aussi des solidarités positives et la compréhension réciproque qu'ils engendrent ou du moins qu'ils favorisent.

B) POUR UN DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ

a) *Un objectif et une stratégie conséquents*

L'établissement d'une zone de libre échange et de la sécurité celle de l'Europe en particulier doivent-ils être les objectifs sous-jacents essentiels de cette construction ? Ledit dialogue politique ou économique doit-il se poursuivre entre pays des deux rives de façon improvisée ? Le rôle des pays européens surtout ceux ayant une côte méditerranéenne doit-il s'inscrire dans le cadre général de l'action Nord-Sud de l'Occident ?

Ne peut-on voir plutôt en la Méditerranée à côté du continent européen, un autre du même genre, un "continent liquide aux contours solidifiée"<sup>14</sup>. Qu'il y a bien une

---

<sup>14</sup> Pour reprendre la formule de DUPUY René-Jean cité par MAHIOU Ahmed et BACHI Noureddine, "Quelle Méditerranée voulons-nous ?", La Méditerranée : modernité plurielle, o.c. p.79.

communauté de destin entre les deux rives et que de ce fait la perspective de l'établissement du seul "libre échange" envisagée jusqu'ici doit être dépassée.<sup>15</sup>

La question de l'intégration régionale méditerranéenne ne peut donc être éludée surtout pour la Méditerranée occidentale, entre le Maghreb et l'Europe Occidentale du moins sa partie méditerranéenne. D'autant que comme l'a souligné judicieusement Habib EL-MALKI<sup>16</sup>, "l'élaboration d'un nouveau schéma de relations entre ces deux sous-ensembles constituera en partie une mise à l'épreuve de ce que sera la Méditerranée de demain". L'axe socio-économique U.E.-U.M.A. pourrait peut-être faire même sentir ses effets bénéfiques au Machrek.<sup>17</sup>

Sauf qu'il s'agit d'objectiver dans tous les sens du terme cette communauté méditerranéenne pour déterminer les modalités et le degré conséquents de son intégration, ainsi que la cohérence avec l'appartenance de chacune des deux rives à d'autres ensembles déjà constitués ou en voie de l'être. Ceci en faisant chevaucher de façon dialectique comme le suggère Edgar MORIN la solidarité méditerranéenne et les autres solidarités<sup>18</sup>.

b) *Des actions opportunes*

Il s'agit à partir de là de ne pas se contenter de l'adoption d'une charte comme celle en préparation, ni même d'un plan, mais plus d'un programme d'actions précisant les domaines à caractère à la fois économique et géostratégique de celles-ci et les conditions de leur réalisation. Aussi important soit-il et tout en devant être pris en considération le culturel ne doit pas servir par des célébrations à cacher le caractère prioritaire de ces premiers domaines. Ainsi pourront être entreprises des actions bien précises et concrètes notamment de modernisation et qui pourraient être favorisées par de puissants flux d'investissements. Ce qui contribuerait à justifier encore davantage ces interventions au niveau multilatéral méditerranéen.

Les actions prioritaires étant en plus de celles relatives à l'établissement de la paix sur les rives Sud et Est, un problème évoqué ci-dessus et qui constitue le domaine décisif par excellence pour les rives Sud et Est comme pour l'Europe du Sud-Est, trois autres touchant à des domaines vitaux.

1) De façon concomitante avec le problème de la paix il y a celui de la réduction de la dictature et de la corruption en particulier là où l'autoritarisme est total et flagrant du fait de la dominance du militaire à la tête de l'Etat.

2) Ensuite pourrait être plus aisé l'ouverture réciproque des rives de la Méditerranée. A partir de là pourraient être entreprises des actions à dimension économique et géostratégique dans des domaines en principe plus réservés.

<sup>15</sup> Comme y invitent MAHIOU Ahmed et BACHI Nourredine citant notamment SID-AHMED Abdelkader : "Quelle Méditerranée voulons-nous ?", La Méditerranée : modernité plurielle, o.c., p. 85.

<sup>16</sup> "Rapport Introductif", La Méditerranée en question : conflits et interdépendance, O.c., p.23.

<sup>17</sup> Comme l'espère Georges CORM "L'Europe et le Machrek. Conflits et interdépendance", La Méditerranée en question : conflits et interdépendance, O.c., p.189.

<sup>18</sup> "Prélude", La Méditerranée en question : conflits et interdépendance, O.c., p.33.

- Il y a d'une part la nécessité d'une prise en main urgente de façon directive et à l'échelle de toute la Méditerranée de la question de l'eau dont la pénurie contribue à la dégradation des conditions de vie déjà difficiles au Sud et à l'Est de la Méditerranée. Les ressources en eau par habitant ont diminué de moitié en un quart de siècle de 1970 à 1995.<sup>19</sup>
- Il y a d'autre part l'élaboration d'une politique globale à l'échelle de la Méditerranée prise dans son intégralité en passant d'une notion de partenariat conçue principalement en tant qu'essor des échanges, à celui de co-production.<sup>20</sup> C'est la condition pour que les échanges entre les deux rives deviennent interactifs et cumulatifs pour chacune.

Ainsi en ce qui concerne les hydrocarbures d'abord en tant que base d'une économie et d'une forme d'industrialisation.

En effet grâce à ces réserves et leur exploitation-exportation les pouvoirs politiques échappent au contrôle de leurs sociétés mais se trouvant plus proches de celles qui en assurent le financement et pour ainsi dire leur permanence et ceci grâce aux subsides qu'elles leur assurent en contrepartie de la livraison d'hydrocarbures.

De plus ces pouvoirs des pays énergético-exportateurs, ceux de la Méditerranée autant ou même davantage, ont largement démontré leur incapacité voire leur absence de volonté à assurer un développement à partir de ces ressources naturelles dont ils disposent ainsi.

En définitive les hydrocarbures assurent une autonomie à des pouvoirs dans des pays auxquels ils tournent le dos.

### c) *Une organisation adaptée*

MAHIOU Ahmed et BACHI Nouredine<sup>21</sup> constatent à juste titre l'absence d'institutions méditerranéennes de nature à favoriser l'organisation et l'intensification des relations multilatérales. Nous ajouterons en vue des réalisations communes évoquées ci-dessus dans le cadre des secteurs stratégiques.

Il s'agit de voir quel est l'organe susceptible le mieux d'agir dans le sens de cette concrétisation. Comme le dit Edgar MORIN<sup>22</sup>, "la Méditerranée nécessite des instances de décision pour ses problèmes nucléaires, écologiques, économiques, militaires".

1) En fait deux sortes de structures sont à favoriser:

- Un cadre d'expression des attentes et des propositions.
- Une organisation d'exécution.

2) Serait-ce une autre structure à moins que cela puisse être ledit Comité une fois renforcé et projeté au niveau local ?

---

<sup>19</sup> BATISSE, Michel, "Environnement et Développement durable en Méditerranée", *La Méditerranée : modernité plurielle*, O.c., p.103.

<sup>20</sup> Un terme que nous empruntons à BELAID Sadok, "Nouvelles perspectives d'un espace industriel méditerranéen", *La Méditerranée en question : conflits et interdépendance*, O.c., p.99.

<sup>21</sup> O.c., p.81 et 82.

<sup>22</sup> "Penser la Méditerranée et méditerranéiser la pensée", *La Méditerranée : modernité plurielle*, O.c., p.10.

Il pourrait jouer un rôle de coordination.

Mais plus important serait celui d'intervention directe sur le terrain.

### CONCLUSION

En effet si une entité méditerranéenne puit s'édifier, ce ne peut pas être autrement que de façon dynamique et en fonction de l'existence d'une action globale à la fois économique et géostratégique à cette échelle, et sans que la Méditerranée ne soit prise sérieusement en tant que lieu d'un profond rapprochement. Or c'est le cas actuel bien qu'elle constitue un cadre efficient important pour une action en vue d'une évolution positive. Il n'est question que de l'établissement d'un lien lâche entre l'Europe et les rives Sud et Est, en recourant à des moyens peu efficients.

C'est en priorité dans la reconstruction des identités à la fois de l'U.E. et dans la rive Sud surtout celle du Maghreb, que la Méditerranée est à prendre en compte.